

DEC 35/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 6 novembre 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 6 novembre 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC 35/2013 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2013.

E 8803



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 23 octobre 2013
(OR. en)**

15240/13

FIN 672

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	23 octobre 2013
Destinataire:	M. Algimantas RIMKUNAS, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 35/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 35/2013.

p.j.: DEC 35/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, le 21/10/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRES 05, 07, 17, 18

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 35/2013

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0504 Développement rural		
POSTE - 05 04 05 02 Assistance technique opérationnelle	CE	- 4 500 000
DU CHAPITRE - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»		
ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole	CE	- 3 500 000
DU CHAPITRE - 0702 Affaires internationales concernant l'environnement et l'action pour le climat		
ARTICLE - 07 02 01 Contribution aux accords multilatéraux et internationaux en matière d'environnement et de climat	CE	- 400 000
DU CHAPITRE - 0703 Élaboration et mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'Union		
ARTICLE - 07 03 07 LIFE+ (instrument financier pour l'environnement – 2007 à 2013)	CE	- 400 000
DU CHAPITRE - 0712 Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union sur l'action pour le climat		
ARTICLE - 07 12 01 Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union sur l'action pour le climat	CE	- 200 000
DU CHAPITRE - 1703 Santé publique		
ARTICLE - 17 03 19 Action préparatoire — Consommation de fruits et légumes	CE	- 1 000 000
DU CHAPITRE - 1704 Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire		
POSTE - 17 04 01 01 Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Nouvelles actions	CE	- 5 000 000
POSTE - 17 04 04 01 Interventions phytosanitaires — Nouvelles actions	CE	- 3 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1803 Flux migratoires — Politiques communes en matière d'immigration et d'asile		
ARTICLE - 18 03 04 Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés	CE	18 000 000

Justification en vue d'une action coordonnée en réponse aux pressions qui s'exercent sur les systèmes d'asile des États membres

Certains États membres sont confrontés actuellement à des situations de pression exceptionnelle, dues à l'arrivée soudaine à leurs frontières d'un grand nombre de ressortissants de pays tiers susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale.

Ce contexte fait peser, ainsi que le ferait toute aggravation éventuelle de cette crise humanitaire, des exigences exceptionnellement importantes et urgentes sur les structures d'accueil, le système d'asile et les infrastructures des États membres concernés, qui sont actuellement la Bulgarie, la Hongrie, Chypre, la Grèce, Malte et l'Italie. Cette pression exercée sur les structures d'accueil peut comporter des risques pour les vies humaines, le bien-être, ou l'accès à la protection que ces personnes sont en droit de recevoir conformément à la législation de l'UE.

Cette situation a fait l'objet de discussions lors du dernier Conseil Justice et affaires intérieures (les 7 et 8 octobre 2013), au cours duquel les résultats d'une mission d'information ont été présentés. La mission était organisée par la Commission en coopération avec l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile) et Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) et s'est rendue notamment en Bulgarie, à Chypre et en Grèce, dans le but de suivre la situation dans ces États membres en termes de pressions migratoires actuelles ou potentielles à venir.

Sur la base d'indications supplémentaires fournies par Frontex et compte tenu des circonstances du moment en Afrique du nord et en Syrie, le nombre de demandeurs d'asile potentiels qui attendent actuellement en Turquie pour entrer dans l'Union européenne est estimé à 40 000. La situation s'est aggravée du fait de l'instabilité de la région qui entoure la Syrie, où se trouvent plus de deux millions de personnes déplacées.

En ce qui concerne les événements tragiques survenus récemment à Lampedusa, la Commission a annoncé que des mesures seraient prises pour renforcer la capacité de l'Union à effectuer des recherches et des sauvetages en Méditerranée, et pour soutenir les États membres en les aidant à accroître leurs capacités de premier accueil et d'hébergement, en application du principe de solidarité qui fonde la politique de l'UE en matière d'immigration. Comme ces mesures ne peuvent pas être pleinement financées par les crédits disponibles sur les lignes budgétaires concernées, la Commission a d'ores et déjà redéployé quelque 14,4 millions d'EUR (au moyen d'un virement interne), afin de couvrir les besoins immédiats et urgents, notamment ceux de Frontex.

Elle propose en outre de redéployer 18 millions d'EUR provenant d'économies réalisées dans d'autres programmes, à savoir «Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires» (chapitre 17 04), assistance technique au «Développement rural» (chapitre 05 04), «Accords internationaux en matière agricole» (chapitre 05 06), et «Life +» (chapitre 70 03), afin de renforcer davantage l'article 18 03 04 «Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés», en permettant à l'Union de soutenir les efforts des États membres directement concernés par la pression migratoire actuelle. Ces crédits supplémentaires seront utilisés dans le cadre de l'article 5 de l'acte de base relatif au Fonds européen pour les réfugiés, pour financer le premier accueil des personnes susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale, ainsi que l'hébergement qui leur sera fourni, pour assurer la prise en charge des besoins alimentaires et vestimentaires essentiels, fournir une assistance médicale, psychologique ou autre, et financer en outre les frais de logistique et de transport, l'aide juridique et l'assistance linguistique.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

18 03 04 - Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	11 900 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	6 515 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 415 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 000 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	16 415 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	34 415 000
7. Renforcement proposé	18 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	151,26 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	1
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	1
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

05 04 05 02 - Assistance technique opérationnelle

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 535 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	14 535 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 631 484
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	7 903 516
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 403 516
7. Prélèvement proposé	4 500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	30,96 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'examen de la situation a révélé que certaines actions ne seraient pas mises en œuvre en 2013, notamment les travaux préparatoires liés au Partenariat européen d'innovation. Les premières démarches destinées à mettre en place le réseau ont été engagées en 2012. La création de la structure du réseau, les aménagements informatiques nécessaires pour faciliter l'accès à l'information à un grand nombre de participants et le développement de la structure du réseau ont progressé plus lentement que ce qui était initialement prévu, en raison de la complexité dudit réseau. Les actions prévues pour 2013 ont donc été reportées à 2014. C'est pourquoi les crédits d'engagement inutilisés peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.

II.B

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 629 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 629 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 116 802
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 512 198
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	12 198
7. Prélèvement proposé	3 500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	52,80 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Cet article du budget couvre la contribution de l'UE au Conseil international des céréales (CIC), à l'Organisation internationale du sucre (ISO) et au Conseil oléicole international (IOOC). La principale réduction des dépenses liées à ces contributions de l'UE concerne l'IOOC. L'accord IOOC actuel arrivera à expiration à la fin 2014. Il a été convenu que les activités de l'IOOC seraient maintenues à un minimum jusqu'à ce que cet accord prenne fin.

En outre, les contributions de 2013 destinées à l'Organisation internationale du sucre et au Conseil international des céréales ont été moins importantes que prévu, en raison des variations du taux de change (ces contributions sont versées en livres sterling) et du nombre de voix finalement attribué à l'UE au sein de ces organisations. C'est pourquoi les crédits d'engagement inutilisés peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.

II.C

a) Intitulé de la ligne

07 02 01 - Contribution aux accords multilatéraux et internationaux en matière d'environnement et de climat

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 200 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 200 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 598 762
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	601 238
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	201 238
7. Prélèvement proposé	400 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	12,50 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	66 421
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	66 421
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Le montant total des contributions obligatoires et volontaires en faveur d'un certain nombre de conventions, de protocoles et d'accords au niveau international auxquels l'Union est partie, et le montant prévu pour les travaux préparatoires des futurs accords internationaux impliquant l'Union sont inférieurs aux estimations initiales. C'est pourquoi les crédits d'engagement inutilisés peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.

II.D

a) Intitulé de la ligne

07 03 07 - LIFE+ (instrument financier pour l'environnement – 2007 à 2013)

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	325 541 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	325 541 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	300 720 766
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	24 820 234
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	24 420 234
7. Prélèvement proposé	400 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,12 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	2 739 535
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	2 412 106
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	11,95 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La plupart des actions prévues dans la décision financière de 2013 ont été lancées ou ont fait l'objet d'un contrat. Le total des montants correspondant aux contrats est légèrement inférieur au montant maximal autorisé, et certaines des actions initialement prévues n'auront pas lieu. C'est pourquoi les crédits d'engagement inutilisés peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.

II.E

a) Intitulé de la ligne

07 12 01 - Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union sur l'action pour le climat

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 700 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	20 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 538 485
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	13 161 515
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	12 961 515
7. Prélèvement proposé	200 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,97 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La plupart des actions prévues dans la décision financière de 2013 ont été lancées ou ont fait l'objet d'un contrat. Le total des montants correspondant aux contrats est légèrement inférieur au montant maximal autorisé, et certaines des actions initialement prévues n'auront pas lieu. C'est pourquoi les crédits d'engagement inutilisés peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.

II.F

a) Intitulé de la ligne

17 03 19 - Action préparatoire — Consommation de fruits et légumes

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0
7. Prélèvement proposé	1 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits d'engagement de cette action préparatoire ne seront pas utilisés avant que soient connus les résultats du projet pilote similaire (article 17 03 11 - Consommation de fruits et légumes). Ces résultats devraient être disponibles au début de 2014. Par conséquent, les crédits disponibles sur cette ligne peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.

II.G

a) Intitulé de la ligne

17 04 01 01 - Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Nouvelles actions

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	200 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	200 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	187 958 738
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	12 041 262
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	7 041 262
7. Prélèvement proposé	5 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,50 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	5 741 349
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Dans le cadre de la réallocation annuelle et à la suite de la révision à la baisse, par certains États membres, de leur programme annuel relatif à l'éradication des EST (encéphalopathies spongiformes transmissibles), la contribution de l'UE sera inférieure aux montants initialement demandés. C'est pourquoi les crédits d'engagement inutilisés peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.

II.H

a) Intitulé de la ligne

17 04 04 01 - Interventions phytosanitaires — Nouvelles actions

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	14 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 648 855
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	12 351 145
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	9 351 145
7. Prélèvement proposé	3 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	21,43 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits d'engagement de cette ligne ne seront pas entièrement utilisés car les foyers de maladie des végétaux ont été moins nombreux. C'est pourquoi les crédits d'engagement inutilisés peuvent être mis à disposition pour un redéploiement.